

Des consignes pour les collaborateurs en cas de cyberattaque



© 2023 Les Echos Publishing

Les conséquences d'une cyberattaque peuvent être très graves pour une entreprise victime, qu'elles soient techniques, financières, réputationnelles, juridiques ou encore humaines. Pour améliorer ses chances d'y faire face et limiter les dégâts, la réponse doit être immédiate et adaptée. Or ce sont souvent les collaborateurs de l'entreprise qui en sont les premiers témoins : fichiers chiffrés, difficultés ou impossibilité d'accès aux logiciels ou systèmes informatiques, etc.

Débrancher ses câbles internet

C'est pourquoi le site Cybermalveillance a souhaité éditer une affiche indiquant des mesures opérationnelles d'urgence à appliquer en cas de cyberattaque. Cette affiche peut être exposée dans les locaux, voire à proximité de chaque poste de travail. Elle délivre plusieurs conseils qui vont du débranchement d'internet ou du réseau informatique à l'alerte à donner à ses autres collègues, en passant par l'interdiction d'éteindre son appareil ou d'utiliser un équipement potentiellement compromis.

Pour télécharger l'affiche :

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/medias/2023/04/Consignes>

[_Collaborateurs.pdf](#)

© 2023 Les Echos Publishing